



**PRÉFECTURE
DE LA GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°971-2021-072

PUBLIÉ LE 30 MARS 2021

Sommaire

DRFIP /

971-2021-03-29-00002 - DRFIP971-Liste des responsables de services disposant de la délégation de signature au 23 mars 2021 (1 page) Page 3

SGAR /

971-2021-03-29-00003 - Arrêté SGAR modificatif n° 1 du 29 mars 2021 de la commission consultative économique de l'aérodrome de Pointe-à-Pitre - le Raizet (2 pages) Page 5

DRFIP

971-2021-03-29-00002

DRFIP971-Liste des responsables de services
disposant de la délégation de signature au 23
mars 2021



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Direction régionale des Finances publiques
de la Guadeloupe et des Îles du Nord
Pôle ressources
ZAC BOLOGNE CALEBASSIER
97100 BASSE-TERRE

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II du code général des impôts au 23 mars 2021.

Roger	FUMONT	Brigade de contrôle et de recherche
Bertrand	PERREY	Brigades départementales de vérification 1 et 2
Bertin	FAROT	PELP/PTGC
Ketty	POULLET	Pôle de contrôle et d'expertise
Jean-Marie	SCHMIDER	Pôle de recouvrement spécialisé
Sylvie	LAUZE	Service de publicité foncière de Basse-Terre
Sylvie	LAUZE	Service de publicité foncière et d'enregistrement de Pointe-à-Pitre par intérim
Patrick	COMBABESSOU	Service des impôts des particuliers Nord Basse-Terre
Rachel	DURAND	Service des impôts des particuliers Sud Basse-Terre
Francis	MAZIN	Service des impôts des particuliers Grande-Terre
Gérard	PETRUS	SIP/SIE Marie-Galante
Thierry	CARIOU	Service des impôts des entreprises Nord Basse-Terre
Carole	FOURCADE	Service des impôts des entreprises Sud Basse-Terre
Jean-Claude	SOUARD	Service des impôts des entreprises Grande-Terre
Bruno	LAMBOURDIERE	Trésorerie de Capesterre Belle-Eau
Maryse	BELAIR	Trésorerie de Morne-à-l'Eau
Richard	MARCHAND	Trésorerie de Pointe-Noire
ESOR	Lydia	Trésorerie de Saint-Barthélemy
ESOR	Lydia	Service de la COM de Saint-martin
Marie-Michelle	BIVOUAC	Trésorerie de Sainte-Anne

L'administrateur général des Finances publiques,
Directeur régional des Finances publiques,

Guy BENSAID

SGAR

971-2021-03-29-00003

Arrêté SGAR modificatif n° 1 du 29 mars 2021 de
la commission consultative économique de
l'aérodrome de Pointe-à-Pitre - le Raizet



**Arrêté SGAR modificatif n°1
de la commission consultative économique de l'aérodrome de Pointe-à-Pitre – Le Raizet**

Le préfet de la région Guadeloupe,
préfet de la Guadeloupe
représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-MARTIN

- Vu le code de l'aviation civile, notamment ses articles R.224-3, D. 224-3 et D.224-4;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements;
- Vu l'arrêté SGAR du 19 septembre 2018 portant composition de la commission consultative économique de l'aérodrome de Pointe-à-Pitre – Le Raizet;
- Vu le décret du Président de la République du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Alexandre ROCHATTE en qualité de préfet de la Guadeloupe, représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin;
- Entendu les modifications des membres de la commission consultative économique de l'aérodrome de Pointe à Pitre – Le Raizet

Sur proposition du directeur interrégional de la sécurité de l'aviation civile Antilles-Guyane;

Arrête

Article 1^{er} :

L'article 2 de l'arrêté SGAR du 19 septembre 2018 portant composition de la commission consultative économique de l'aérodrome est modifié comme tel :

- En qualité de représentants des collectivités territoriales:

Madame Josette BOREL-LINCERTIN, présidente du conseil départemental de la Guadeloupe, sera représentée par Monsieur Hugues Philippe RAMDINI, vice-président de la collectivité, en lieu et place de Monsieur Clodomir BAJAZET

- En qualité de représentant de l'exploitant de l'aérodrome:

Monsieur Samuel BRACONNIER, chef du département développement commercial, en lieu et place de Madame Barbara AKO

- En qualité de représentant des organisations professionnelles du transport aérien ainsi que des représentants des principaux usagers aéronautiques de l'aérodrome:

Madame Manuella GOYAT, responsable des redevances aéroportuaires de la société Air France, en lieu et place de Monsieur Georges LACHENAUD

Madame Margit KULCSAR, responsable des opérations au sol de la compagnie Corsair, en lieu et place de Madame Aurélie FAIVRE

Monsieur Georges DAHER, délégué général de la Chambre Syndicale du Transport Aérien (CSTA), en lieu et place de Monsieur Frédéric FOUCHET

Monsieur Georges LACHENAUD, délégué aux affaires aéroportuaires du Syndicat des Compagnies Aériennes Autonomes (SCARA), en lieu et place de Georges BES

Article 2 :

Le secrétaire général aux affaires régionales de Guadeloupe et le directeur de la sécurité de l'aviation civile Antilles-Guyane sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Guadeloupe.

Basse-Terre, le

Le préfet

Alexandre ROCHATTE



Délais et voies de recours –

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de la Guadeloupe et d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur.

Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Basse-Terre dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le sit Internet www.telerecours.fr